

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 4 DECEMBRE 2025 à 10H00**

OBJET :

6 / ADMISSIONS EN CREANCES IRRECOURABLES

Délibération n° 2025 027 CA

21 administrateurs sont présents, 1 administrateurs a donné un pouvoir, le quorum est atteint.

Sont présents :

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Véronique MICHEL, vice-présidente, désignée par le Conseil départemental,
M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEAU, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
M. Thierry DEGLIN, désigné par les associés des collecteurs du 1% logement,
Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental,
M. Denis FAHY, élu par les locataires,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental CFDT,
Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental,
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne,
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental,
M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion,
M. Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental,
M. Damien THIERIOT, désigné par le Conseil Départemental

Sont représentées :

Mme le Préfet de la Haute Marne, représentée par Madame Fabienne NAMIN, chargée du financement du logement social-ANRU, Mme Nicole MIRON, élue par les locataires (Pouvoir à Mme COLLARD),

Est excusée :

Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine, Mme Coralie LOZANO, Secrétaire du CSE, Mme Corinne MORO, Directrice financière, M. Régis ROY, Directeur clientèle, Mme Sophie PY-FOURES, commissaire aux comptes, société KPMG, société KPMG, Cindy SCHMITT, assistante de Direction.

Le Directeur Général présente la liste des dettes de locataires partis pour admission en créances irrécouvrables.

Le montant total de ces créances s'élève à **365 341,46 euros et concerne 101 dossiers**, réparti selon les motifs suivants :

MOTIF	TOTAL	
	NBRE DE DOSSIERS	MONTANT
LOCATAIRES DECEDES	6	11 051,92 €
RESSOURCES INSAISSABLES	35	173 699,09 €
DETTE INFERIEURE A 150 €	9	753,68 €
CERTIFICATS IRRECOUVRABILITES	39	137 204,37 €
AUTRES (dette hors jugement, dette prescrite)	12	42 632,40 €
TOTAL	101	365 341, 46 €

Le détail de ces créances est porté dans les tableaux ci-joints, selon les montants de dette (inférieurs ou supérieurs à 150 €).

Pour rappel, 45 dossiers ont fait l'objet d'un effacement de dette pour un montant total de 139 540, 71 euros lors du Conseil d'Administration du 05 juin 2025.

Pièces jointes en annexe : tableaux des admissions en créances irrécouvrables.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser la comptabilisation de nouvelles créances irrécouvrables pour un montant total de 365 341,46 euros.

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITE
Chaumont, le 4 décembre 2025  Le Président Bertrand OLLIVIER